

*Siège du Syndicat : Mairie d'Ancy-Dornot
10, rue de l'Abbé Jacquat
57130 ANCY-DORNOT
Tel 03 87 30 90 26*

**REUNION DU COMITE SYNDICAL
Mercredi 06 avril 2022 à 18 heures**

Le Comité s'est réuni le 06 avril 2022 à 18 heures 00 minutes à la salle Lucienne Mondon de la mairie d'Ancy-Dornot, sur la convocation qui leur a été adressée par le président en date du 28 mars 2022, conformément au Code Général des Collectivités Locales.

Étaient présents :

Mesdames : Béatrice PETERLINI – Monique HECKER – Martine MONNIER – Nathalie DAMIEN – Marie-Andrée BRULÉ – Isabelle VIALLAT – Gaëlle BRUCKMANN – Martine CHENET – Nicole COLLET

Messieurs : Bastien FROTEY – Raymond LECLERRE – Daniel PHILIPPE – Martial SPICK – Éric KNOPPIK – Michel TROMPETTE – Philippe PATCHINSKY – Guy POUGET – Emmanuel BOUDOT – Yannick GROUTSCH – Fabrice LECLAIRE

Procuration : Philippe AMBROISE à Raymond LECLERRE

Absents excusés :

Mesdames : Gabriella HERTZOG – Béatrice AGAMENNONE – Patricia MÉLY

Messieurs : Claude JANIN – Philippe AMBROISE – Lionel DERHAN – Daniel DEFAUX

Secrétaire de séance : Béatrice PETERLINI

Assistait également : Lionel DORVEAUX (agent ONF)

Le compte rendu de la réunion précédente n'appelle pas de remarques et est approuvé, à l'unanimité, par les membres présents.

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Béatrice PETERLINI est élue pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Comité Syndical ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Président sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil syndical, après avoir débattu et à l'unanimité, décide :

- D'approuver le compte de gestion du trésorier municipal du budget principal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de la part des délégués sur la tenue des comptes.

III. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Sous la présidence de Madame Béatrice PETERLINI, Vice-Présidente, le Comité Syndical examine les comptes administratifs 2021 qui s'établissent ainsi :

Section de fonctionnement :

- Dépenses :	21 669,09 €
- Recettes :	30 267,25 €
Soit un résultat excédentaire de 8 598,16 €	

Section d'investissement :

- Dépenses :	1 800,00 €
- Recettes :	11 500,00 €
Soit un résultat excédentaire de 9 700,00 €	

Report des restes à réaliser :

- Recettes :	0,00 €
- Dépenses :	12 235,50 €

Soit, en tenant compte du résultat reporté d'excédent 2020 de 2 735,50 € et des restes à réaliser, un besoin de financement nul.

(RAR prévus en dépenses - excédent investissement - report excédent 2020)

Hors de la présence du Président, le conseil syndical, après avoir débattu et à l'unanimité, décide :

- D'approuver le compte administratif du budget principal 2021.

IV. PARTICIPATION DES COMMUNES 2022

Après avoir entendu le compte administratif 2021 et pris connaissance des dépenses, des recettes et des restes à réaliser de la section d'investissement, le conseil syndical, après avoir débattu et à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de fonctionnement 2021 de la manière suivante :

- Ligne 001, section d'investissement recettes, le résultat d'investissement reporté, soit 12 435,50 €
- En report à nouveau, ligne 002, section de fonctionnement recettes, le surplus, soit 13 869,22 €

V. BUDGET 2022

Le budget primitif 2022 est établi avec participation des communes.

Après présentation, par Martial SPICK, Président, les membres du Conseil Syndical l'acceptent à l'unanimité.

Celui-ci s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes :

- Section de fonctionnement : 58 500,16 €
- Section d'investissement : 33 094,66 €

VI. **DIVERS**

Le président informe les délégués qu'une réunion avec les maires des communes membres s'est tenue le mercredi 30 mars en mairie d'Ancy-Dornot. Elle avait pour but de faire un bilan de la situation financière du syndicat et d'échanger sur des sujets concernant la forêt. Pour beaucoup d'élus, le mandat électoral est le 1^{er}. Il semblait important et nécessaire d'organiser ce temps d'échange.

Il n'avait bien sûr par vocation à se substituer aux réunions de conseil syndical ni les maires aux délégués.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 35.